



D. C. E.

CONSULTATION N°2020/05/01

TRANSPORT PERISCOLAIRE- COMMUNE DE DRAP

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le lundi 25 mai 2020 à 12h00

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet la mise à disposition d'autocars avec conducteur pour le transport de groupe de mineurs accompagnés, à l'occasion des sorties périscolaires de la Ville de Drap au maximum 50 journées et 35 demies-journées.

FORME DU MARCHE

Le marché est passé selon les conditions suivantes :

Le nombre de titulaires qui seront retenus est fixé à 3.

DUREE

La consultation est conclue pour 12 mois renouvelables 1 fois soit 24 mois au total.

CONDITIONS

La mise à disposition de l'organisateur de véhicules avec conducteur ne peut être effectuée que par une entreprise inscrite au registre des entreprises de transport public routier de personnes.

PROCEDURE

Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

Le prix : 60%

Les garanties du candidat pour assurer la disponibilité des véhicules et le respect des horaires : 40%

OBTENTION DES PIECES ET INFORMATIONS

Le présent DCE peut être téléchargé gratuitement sur le site de la commune de DRAP : ville-drap.fr

Les informations techniques et administratives peuvent être obtenues à :

MAIRIE DE DRAP
Mme LEPORATI Françoise
Service des Marchés
34-36 avenue Jean Moulin
06340 DRAP
Téléphone : 04.89.24.18.57

DEVIS ESTIMATIF

Les candidats devront joindre à la réponse le Devis Estimatif joint au DCE.

PIECES DU DOSSIER DE CONSULTATION

- DCE
- DEVIS ESTIMATIF

MODALITE DE REMISE DES OFFRES

La candidature et l'offre sont transmises à l'adresse suivante : marches.publics@ville-drap.fr avant la date limite de réception des offres soit le lundi 25 mai 2020 à 12h00.

Les offres transmises après la date et l'heure limites ne seront pas retenues.
Les candidatures et les offres sont rédigées en français.
Les montants sont exprimés en euros.

PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE

-DC1

-DC2

-Les documents prouvant les pouvoirs de la personne habilité pour engager le candidat (K bis, délégation de signature, etc...)

-Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels et les risques spécifiques de transport de personnes

-Indication des titres et qualifications professionnels de l'opérateur économique et notamment le document attestant de son inscription au registre de transport public routier des personnes.

CONTENU DU PRIX

Les prix comprennent tous les frais inhérents au transport. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales et parafiscales ainsi que les frais de repas du ou des chauffeurs. L'acheminement du véhicule vide sur le lieu de prise en charge et son retour à l'issue du transport ne peuvent donner lieu à une majoration de prix.

CARACTERE DES PRIX

Les prix sont unitaires.

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres.

Les taxes (TVA et taxe parafiscale, le cas échéant) seront celles en vigueur au moment des commandes.

Les prix sont définitifs.

VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes pendant la première année à compter de sa notification.

Ils sont révisibles à partir la deuxième année par application du taux de révision en vigueur à la date du renouvellement.

FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le transporteur adresse une facture correspondant aux prestations avec :

-le type de prestations

-la date du transport, son lieu de départ, sa destination, ses horaires de départ et de retour et le nombre de véhicules utilisés

-le tarif HT du véhicule

Les factures sont envoyées sur CHORUS PRO au format électronique avec toutes les indications en vigueur.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global de 30 jours.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Tribunal administratif de Nice est compétent pour tout litige concernant la passation ou l'exécution de de cette consultation